



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 01/04/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 1ER DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 27 MARS 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MACE JOËLLE, DOYENNE D'AGE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËLLE MACE

| ÉLU (15 mars 2026) | EN EXERCICE | PRÉSENT (Signature) | ABSENT EXCUSE | ABSENT | MANDATAIRE (Signature) |
|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------|--------|---------------------------|
| BOURLON Florence | Conseillère municipale | | | | |
| BRUSSEAU Laurence | Conseillère municipale | | | | |
| DOTHEE Rachel | Conseillère municipale | | | | |
| DUCEPT Johann | Conseiller municipal | | | | |
| GERBAUD Pascal | Conseiller municipal | | | | |
| JOUBERT Marion | Conseillère municipale | | | | Pouvoir à Sophie LANNOY |
| LANNOY Sophie | Conseillère municipale | | | | |
| LELOT Christine | Conseillère municipale | | | | |
| MACE Joëlle | Conseillère municipale | | | | |
| MARSAUD Christia | Conseillère municipale | | | | |
| MATHIVET Joël | Conseiller municipal | | | | |
| MAURIN Emmanuel | Conseiller municipal | | | | |
| MORIN FERCHAUD Manuel | Conseiller municipal | | | | |
| PELTIER Cyrille | Conseiller municipal | | | | |
| ROUAUD Benoist | Conseiller municipal | | | | |
| 15 | 15 | 12 | 3 | 0 | 1 |

D2026 04 01_05 017

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE A
 GEOVENDEE**

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260401-D20260401_05017-DE



VU

Le CGCT,

CONSIDÉRANT

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée s'est transformée en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) le 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);

Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

CONSIDÉRANT

La commune est membre du GIP GEO VENDEE et pour faire suite aux élections municipales, celle-ci doit à nouveau délibérer pour nommer ses représentants au sein du GIP GEO VENDEE. Aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE : « *Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat* ».

PROPOSITION

- Décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants, mais par scrutin ordinaire à main levée.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026 04 01_05 017

Page 2 | 3

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260401-D20260401_05017-DE



RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

| EFFECTIF LÉGAL | MEMBRES EN EXERCICE | QUORUM | PRÉSENTS | PROCURATIONS | VOTANTS | ABSTENTIONS | SUFFRAGES EXPRIMÉS | POUR | CONTRE |
|----------------|---------------------|--------|----------|--------------|---------|-------------|--------------------|------|--------|
| 15 | 15 | 8 | 12 | 1 | 13 | 0 | 13 | 13 | 0 |

PROPOSITION

- Décide de nommer :

- Rachel DOTHEE en qualité de représentante titulaire de la commune de Bazoges-en-Pareds au sein du GIP GEO VENDEE ;
- Florence BOURLON en qualité de représentant suppléante de la commune de Bazoges-en-Pareds au sein du GIP GEO VENDEE.

- **De donner tous pouvoirs** à Rachel DOTHEE, titulaire et Florence BOURLON, suppléant(e), aux fins :

- de représenter la commune de Bazoges-en-Pareds au sein du GIP GEO VENDEE,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

| EFFECTIF LÉGAL | MEMBRES EN EXERCICE | QUORUM | PRÉSENTS | PROCURATIONS | VOTANTS | ABSTENTIONS | SUFFRAGES EXPRIMÉS | POUR | CONTRE |
|----------------|---------------------|--------|----------|--------------|---------|-------------|--------------------|------|--------|
| 15 | 15 | 8 | 12 | 1 | 13 | 0 | 13 | 13 | 0 |

Le Maire, Christine LELOT
Le 10/04/2026



Date de mise en ligne de la délibération sur le site Internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 10/04/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
 - d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
 - d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.
- Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026 04 01_05 017

Page 3 | 3